



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4528

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour la mise en place de latrines familiales Ecosan sur la Commune de Doulougou au Burkina Faso**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4528**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour la mise en place de latrines familiales Ecosan sur la Commune de Doulougou au Burkina Faso**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil du 19 mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine a décidé, par sa délibération du Conseil du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Peuples solidaires Hautes-Alpes est une association loi 1901 créée en 2000 à Embrun (Hautes-Alpes). Cette association intervient dans un groupement de villages au Burkina Faso, représentant environ 5 000 habitants, faisant partie de la commune de Doulougou, près de Kombissiri, dans la province du Bazéga. De nombreuses réalisations ont été menées comme la création d'une zone de maraîchages irrigués pour le groupement de femmes de Goumcé en coordination avec le centre écologique Albert Schweitzer de Ouagadougou (CEAS), l'accès à l'eau (création de forages), la scolarisation des enfants, l'amélioration des structures de santé.

Le projet proposé par Peuples solidaires part du constat que la population fait ses besoins dans la nature ou les champs environnants avec tous les problèmes de confort, d'hygiène et de pollution que cela induit, en particulier pour les femmes. L'infirmier major du Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de Gana a alerté l'association à plusieurs reprises sur le manque de latrines, l'usage de l'eau des marigots et des puits non protégés, le manque d'hygiène, avec en conséquence des pathologies relevées, des chiffres importants de cas de paludisme et d'affections intestinales, en particulier chez les enfants en bas âge. Les enseignants ont également soulevé le problème de l'assainissement et du manque de latrines, car ces maladies sont souvent cause d'absentéisme des élèves.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise en 2012-2013, avec l'aide du Fonds eau, à Doulougou (31 500 habitants) et dans certains villages qui la composent (Goumcé, Pibsé, Bélégré, Gana) de construction de 70 latrines familiales écologiques pour 1 000 habitants.

Cette nouvelle phase de projet consiste à construire 100 toilettes écologiques familiales.

a) - Objectifs

La construction de 100 toilettes écologiques familiales va permettre l'accès à l'assainissement de toute une population villageoise. Cet équipement préservera l'environnement et l'eau et améliorera l'hygiène et la santé des bénéficiaires. Les toilettes écologiques permettent une réutilisation, après un traitement simple, des déchets organiques humains (selles et urines) en agriculture. Ce processus fournit un apport en intrant organique, qui permet aux familles de ne plus acheter de l'engrais et d'utiliser un amendement sain.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2012

Par délibération n° 2012-3292 du Conseil du 8 octobre 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour le projet d'assainissement de mise en place de latrines familiales sur la commune de Doulougou au Burkina Faso.

Ce projet a permis la réalisation des 70 latrines familiales réalisées entre 2012 et mi-2013, la formation par Eau Assainissement Afrique (EAA) de 2 maçons à la construction de latrines et de 4 animateurs/trices choisis parmi la population afin de faire de la sensibilisation.

c) - Bilan

Au vu du succès de la 1ère phase, une forte demande est apparue parmi les familles habitant dans des concessions voisines des premiers bénéficiaires. La formation des animateurs et des maçons ayant été effectuée par EAA, l'association souhaite prolonger l'action en profitant des compétences déjà acquises par les 4 animateurs villageois et les 2 maçons.

Elle tire dans ce nouveau projet les enseignements de l'expérience acquise en 2012-2013 en améliorant l'efficacité de l'équipe des animateurs et en remédiant à certains défauts de construction des latrines.

Par ailleurs, une mission d'évaluation du Fonds eau a été effectuée en novembre 2013 par un membre du programme Solidarité eau. Cette mission d'évaluation a permis de constater une bonne appropriation du projet par la population qui utilise les latrines et les entretient régulièrement.

Les animateurs ont clairement acquis au cours de la 1ère phase des compétences et une expertise qui n'existaient pas dans la localité et qui doit être ré-exploitée pour étendre la sensibilisation. On peut donc saluer les efforts déployés par l'association pour avoir opéré un réel transfert de compétences au Sud et consolidé un ancrage local, avec la création de l'association Tel Taaba début 2013.

Les rapports remis par l'association sur ce premier projet et l'évaluation faite sur le terrain ont donné entière satisfaction.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Le projet comprend les activités suivantes :

- 1 - élaboration d'une liste de familles bénéficiaires et d'un calendrier par Tel Taaba, et la mairie de Doulougou,
- 2 - sensibilisation des futurs bénéficiaires par les animateurs villageois,
- 3 - rassemblement des matériaux et engagement des bénéficiaires pour la construction de leur latrine,
- 4 - contrat établi par l'association Tel Taaba avec l'aide technique de l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour les maçons déjà formés,
- 5 - construction de 100 toilettes écologiques familiales par les bénéficiaires aidés par les maçons,
- 6 - stage de formation au suivi agronomique par EAA pour les agriculteurs bénéficiaires et les animateurs des villages,
- 7 - suivi par les agents de la direction de l'agriculture pendant un an de la bonne utilisation des engrais provenant des latrines.

Le projet est évalué à un total de 43 140 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 17 000 €.

Lors de sa séance du 27 novembre 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 11 300 €, Veolia eau apportant 5 700 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 5 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 300 € au profit de l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes dans le cadre du projet "Continuation de l'assainissement par la mise en place de latrines familiales Ecosan sur la commune de Doulogou" au Burkina Faso pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - à signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 600 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - **La recette** correspondante, à hauteur de 5 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.